



Règlement du concours de critiques de bandes dessinées du Prix BDz'Îles

- Article 1 :** Un concours de critiques de bandes dessinées est organisé par le comité de pilotage du Prix BDz'Îles dans le cadre de la présente édition.
- Article 2 :** Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges et des lycées inscrits au Prix BDz'Îles.
- Article 3 :** Le concours se décline en trois niveaux : collège, Lycée professionnel (LP), lycée général et technologique (LGT).
- Article 4 :** Les critiques peuvent être rédigées en français, en créole ou en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand) :
- Pour le français : de 300 à 400 mots maximum (plus ou moins 10%) pour les niveaux Collège et LP et de 400 à 500 mots maximum (plus ou moins 10%) pour le niveau LGT
 - Pour les langues étrangères : de 100 à 200 mots maximum (plus ou moins 10%) pour les niveaux Collège et LP et de 150 à 250 mots maximum (plus ou moins 10%) pour le niveau LGT
- Article 5 :** La critique peut être un travail individuel ou collectif. Dans ce dernier cas, le nombre d'élèves par groupe ne pourra être supérieur à deux.
- Article 6 :** Les élèves participants doivent rédiger une ou plusieurs critiques portant sur un ou plusieurs albums de la sélection. Chaque critique doit être présentée sous forme numérique.
- Article 7 :** Les textes devront répondre aux critères suivants :
- Présentation de l'album
 - Présentation d'une analyse argumentée pertinente prenant appui sur un ou plusieurs extraits de l'album et tenant compte de l'émotion ressentie à sa lecture
 - Un niveau et une qualité de langue adaptée
- Article 8 :** Une présélection sera opérée au sein de chaque établissement participant. Les dix meilleures critiques par niveau et par langue seront transmises au comité de pilotage pour participation au concours final.
- Article 9 :** Le jury final est composé des membres du comité de pilotage du Prix BDz'Îles. Il se réserve le droit de faire appel à d'autres professeurs pour la correction des critiques. Il établit la liste des lauréats d'après la grille d'évaluation détaillée dans l'article 10.

Article 10 : La grille d'évaluation sur 20 points est la suivante :

- Nom des auteurs (scénariste, dessinateur, coloriste, traducteur, ...) et résumé de l'album 2 pts
- Avis sur le scénario (histoire et dialogue) 5 pts
- Avis sur la réalisation (graphisme et présentation des planches) 5 pts
- Choix et analyse d'un ou plusieurs extraits de l'album 3 pts
- Originalité de la critique 2 pts
- Expression écrite et présentation 3 pts

Article 11 : La date limite d'envoi des critiques au jury final est fixée au 27 mars 2020. Les textes doivent parvenir sous forme de fichiers numériques au format pdf à l'adresse suivante : bdziles97@gmail.com.

Les fichiers devront être nommés selon le schéma suivant : Langue Titre (abrégé) nom de l'établissement (abrégé) numéro.

Exemple : FRAdoptCLGXX1 (critique en Français de l'album « L'adoption » du collège XX numéro 1).

Les fichiers ne répondant pas à ces critères ne seront pas traités.

Article 12 : Chaque critique comportera obligatoirement les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'élève
- Nom de l'établissement scolaire et classe
- Nom du professeur référent
- Titre de l'album
- Nombre de mots

Toute critique ne comportant pas ces mentions ne sera pas prise en compte.

Article 13 : Les trois meilleures critiques par niveau et par langue seront récompensées lors de la cérémonie de remise des prix. Le comité se réserve le droit de ne pas proclamer de lauréats si la qualité des productions est jugée insuffisante..

Article 14 : Le comité se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 15 : La participation au concours de critiques implique l'acceptation du présent règlement.